

Vous souhaitez mettre en place un **budget participatif** dans votre commune ?

Espace Environnement
vous accompagne !

Un budget participatif ?

Le budget participatif permet de réserver une part plus ou moins importante du budget communal à des propositions et priorités émises par les citoyens, individuellement ou constitués en comités de quartier ou associations de fait. Son principe est inscrit dans le Code de la Démocratie Locale depuis 2012.



Le budget participatif comme levier de participation citoyenne

Le budget participatif constitue une belle opportunité pour les communes d'impliquer le citoyen dans l'amélioration de son cadre de vie et de mettre en œuvre des projets qui correspondent aux attentes et aux aspirations de la population. Les budgets participatifs créent une dynamique mobilisatrice, soutiennent les forces vives locales et favorisent la cohésion sociale dans les quartiers en débouchant sur des réalisations concrètes portées par les citoyens.

Une méthodologie adaptée à vos ambitions et à vos moyens

La réussite d'un projet budget participatif tient tant à la volonté communale de soutenir la démarche, qu'à une bonne communication et à la définition d'un cadre clair pour la sélection des projets et des budgets qui y sont alloués. Les modalités de mise en œuvre peuvent varier en fonction de vos objectifs et des moyens financiers et humains dont vous disposez.

Vous ne savez pas par où commencer ? Espace Environnement peut vous aider à définir la méthodologie de votre budget participatif et vous accompagner dans sa mise en œuvre.

Nous vous proposons un accompagnement pour :

1 DÉFINIR LA MÉTHODOLOGIE DU BUDGET PARTICIPATIF EN FONCTION DE VOS OBJECTIFS ET DE VOS CONTRAINTES :

Clarifier ensemble le budget à prévoir, les modalités de participation, le type de projets attendu, les règles de sélection des projets, les étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel, la stratégie de communication...

2 ANIMER ET SOUTENIR LA DÉMARCHE :

Concevoir des outils de communication mobilisateurs et inclusifs, animer des réunions d'échanges et de co-construction de projets dans les quartiers, mettre en place une plateforme numérique de participation, aider les porteurs de projets à rédiger leur proposition ou à se regrouper autour de projets convergents, évaluer la faisabilité des projets déposés, organiser la participation à la sélection des projets, communiquer sur les projets.

4 ÉVALUER LE PROCESSUS :

Tirer collectivement les enseignements de la démarche, en cours de route, mais surtout en fin de processus, pour bien communiquer sur les résultats et pour proposer des recommandations en vue de la pérennisation du budget participatif dans les pratiques communales.

3 ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS :

Clarifier ensemble le budget à prévoir, les modalités de participation, le type de projets attendu, les règles de sélection des projets, les étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel, la stratégie de communication...

Intéressé(e) ?

Contactez-nous pour recevoir une proposition d'accompagnement personnalisée.

E-mail : info@espace-environnement.be – Tél. : 00 32 (0)71 300 300

www.espace-environnement.be

